

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Gros-Bouquet : une nouvelle tentative d'évasion !

ELLE implique quatre détenus qui auraient bénéficié de la complicité, notamment, d'un garde pénitentiaire et d'un ancien prisonnier.

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

QUATRE détenus ont tenté de s'évader de la prison centrale de Libreville, dans l'après-midi du jeudi 26 mars 2020. Une information confirmée par une source judiciaire. Il s'agit de Kevin Dionzo, un compatriote d'une trentaine d'années, considéré comme le cerveau, en détention préventive depuis le 10 avril 2007 pour "coups mortels, association de malfaiteurs, détention et usage de cannabis". Le deuxième prisonnier a été identifié comme étant Hans Boussougou Agaya, Gabonais lui aussi, placé sous mandat de dépôt le 18 janvier 2013 pour "viol, attentat à la pudeur, évasion et violence". Plus un autre Gabonais, Juste Gauthier Olimbo, écroué à la grande maison d'arrêt de Libreville depuis le 6 mars 2008

pour "association de malfaiteurs, complicité de détention illégale d'arme à feu et tentative de vol à main armée". Le groupe comprenait aussi un ressortissant sénégalais, Badara Fall. Il est cité comme le second instigateur de cette tentative d'évasion. Il est en prison depuis le 30 octobre 2009. Motif : incendie volontaire, immigration clandestine, évasion. Les intéressés ont fait usage de cinq armes (deux revolvers et trois machettes) qui auraient été introduites dans l'enceinte de la prison par un ancien détenu, dissimulées dans des fagots de bois et à l'insu des mâtons. Les quatre détenus auraient bénéficié de certaines facilités dans leur tentative d'évasion en préparation depuis six mois. En visionnant les images des caméras de surveillance, on y voit le sergent Lucien L., responsable du parloir donnant des instructions à Vack M., agent stagiaire en poste à l'entrée principale des cellules, pour sortir les prisonniers en question. Des instructions données, selon notre source, alors que les sorties des détenus sont interdites, du fait des mesures prises en vue de faire face à la pandémie du

coronavirus. Ignorant que son échange avec les quatre détenus était filmé et enregistré par les caméras de surveillance de la prison, le sergent Lucien L. aurait poursuivi les négociations avec eux durant près d'un quart d'heure. Un scénario semble ensuite avoir été mis en place. Le mâton aurait organisé la sortie minutieuse du parloir des indéliés. Une fois en face de Ghislain M., commandant de brigade adjoint présent au poste de surveillance, le sergent aurait entamé une conversation, en vue de distraire son collègue et faciliter la fuite des détenus. Dans la foulée, s'en est suivie une tentative d'agression à la machette contre le commandant de brigade adjoint. Mais celui-ci va réussir à maîtriser l'un de ses agresseurs. Les agents de la prison centrale présents au moment des faits se seraient alors mis à la poursuite des trois



Photo: DR

L'un des prisonniers rattrapés après la tentative d'évasion à la grande maison d'arrêt de Libreville, jeudi dernier.

autres détenus, qui tentaient de sortir de l'enceinte de la prison. Heureusement, tous les quatre taulards seront rattrapés. A noter qu'une évasion est le fait pour un prisonnier de s'échapper du milieu carcéral où il est gardé, en attendant son jugement ou pour purger une peine. Les moyens qu'il est susceptible

d'utiliser pour y parvenir sont, par exemple, la force, l'intimidation et les menaces, l'improvisation (une chance créant un contexte favorable), la ruse, une certaine préparation (parfois longue, organisationnelle et technique); mais aussi une aide extérieure et des complicités intérieures.

Et si le loup était dans la bergerie ?

G.R.M
Libreville/Gabon

LES évasions (ou tentatives d'évasion) en milieu carcéral se multiplient au Gabon, ces dernières années, particulièrement à la prison centrale de Libreville. Certaines ayant presque réussi.

On a encore en mémoire l'évasion, le 8 novembre 2015, de deux prisonniers qui avaient été finalement rattrapés le lendemain. Une autre fuite réussie avait été enregistrée le 31 août 2016. Placé sous mandat de dépôt un an plus tôt, pour le meurtre d'un militaire à Kinguélé, Paulin Genaël était parvenu à se faire la belle, lors de la mutinerie survenue à la prison de Gros-Bouquet. Le fugitif avait été identifié et cueilli à nouveau au niveau de Ndjolé, alors qu'il tentait d'aller retrouver sa famille à Makokou. Celle de jeudi dernier est donc, une de plus dans cet univers carcéral. Les quatre prisonniers ont pu être rattrapés. Heureusement pour les habitants

de la capitale gabonaise, car les motifs ayant conduit à leur incarcération prouvent que ce sont des bandits de grand chemin. Sauf que cette nouvelle tentative d'évasion met en lumière deux faits auxquels les autorités compétentes devraient finalement s'intéresser. Le premier est lié à la qualité morale, de bonne foi et d'honnêteté qui manque à certains gardes pénitentiaires et autres personnels de cette administration. En témoignent les premiers éléments de l'enquête qui mettent en cause un garde pénitentiaire et un agent stagiaire de la prison. Ces derniers auraient agi avec la complicité de personnes de l'extérieur. Et c'est le deuxième fait auquel l'on devrait aussi accorder un grand intérêt. Une source autorisée informe que "les quatre détenus auraient bénéficié de la participation d'un ancien prisonnier, aujourd'hui en liberté, pour disposer des armes ayant servi à la tentative d'évasion". Ce qui fait dire que même en détention, les prisonniers gardent toujours



Photo: DR

C'est grâce à des complicités à l'intérieur et à l'extérieur de la prison que les détenus préparent leurs coups.

le contact avec l'extérieur, avec des personnes autres que leurs avocats. Ce qui leur permet, au final, de préparer des coups depuis la prison. Aussi, devient-il impérieux de saisir officiellement les services compétents, à l'image de l'état-major de la police d'investigations judiciaires, en vue d'une enquête plus approfondie qui permettrait de démasquer tous les acteurs impliqués. Avec l'espoir que des sanctions soient prononcées à leur encontre, conformément à la loi.

COMMUNIQUE

MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX

Hier, jeudi, 26 mars 2020 aux environs de 14h30, quatre (4) détenus de la Prison Centrale de Libreville, armés de deux (2) revolvers de type calibre 12 et de trois (3) machettes ont tenté de s'évader.

Il s'agit des détenus suivants :

- **Kevin DIANGO**, Gabonais, détenu pour coups mortels, association de malfaiteurs, détention et usage de cannabis;
- **Hans BOUSSOUGOU AGAYA**, Gabonais, détenu pour viol, attentat à la pudeur, évasion et violences;
- **Fall ALLIOUNE BADARA**, Sénégalais, détenu pour incendie volontaire, immigration clandestine et évasion;
- **Juste Gauthier OLIMBO**, Gabonais, détenu pour association de malfaiteurs, complicité de détention illégale d'arme à feu et tentative de vol à main armée.

Ces détenus, dont trois ont pu franchir le portail central de la prison en menaçant de leurs armes les agents en poste, ont très vite été repris et l'ordre a été rétabli.

Il ressort des premiers éléments de l'enquête qui a été immédiatement ouverte sur instruction de Madame le Ministre de la justice, garde des sceaux, que ces détenus ont pu bénéficier de la complicité de certains agents de la Sécurité pénitentiaire.

Les quatre (4) détenus auraient été extraits de leurs cellules en dépit des mesures restrictives mises en place dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19 en milieu carcéral.

Les agents mis en cause ont été mis aux arrêts de rigueur et l'enquête se poursuit afin d'établir les responsabilités des uns et des autres.

Je vous remercie